

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

18 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 18 mai 2016 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Les membres du Conseil municipal tous présents renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

2016-05-82 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal adopte les sujets suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- Achat d'un camion Ford F-150 4x4;
- Autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour la transaction;
- Dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le réaménagement intérieur du Café du Havre;
- Adjudication du contrat pour les travaux de réaménagement du Café du Havre.

ADOPTÉE

2016-05-83 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION DE MARQUE FORD F-150 4X4 ANNÉE 2012

Attendu que le service des travaux publics a besoin d'un camion;

Attendu que la municipalité a fait des démarches auprès des concessionnaires de Matane pour trouver un camion répondant aux besoins de la municipalité;

Attendu que la proposition du concessionnaire Villeneuve Ford Inc. de Matane pour un camion Ford F-150 4x4, année 2012 au prix de 24 380.00 \$ plus taxes;

Attendu que tous les membres du Conseil municipal de Grosses-Roches ont pris connaissance de la proposition et sont favorables pour l'achat dudit camion;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise l'achat du camion de marque Ford F-150 4x4, année 2012 au coût de 24 380.00 \$ plus taxes vendu par le concessionnaire Villeneuve Ford Inc. de Matane.

Informations sur le véhicule :
de série : 1FTFX1EF4CFB97538
Odomètre indiqué : 20 542 km
Moteur 8 cylindres, 5.0L
4 Portes
Couleur : rouge rubis
Transmission automatique, 6 vitesses
Traction 4x4

QUE le montant requis aux fins de la présente dépense n'a pas été prévu au budget 2016, une affectation du surplus accumulé non affecté est autorisée.

ADOPTÉE

2016-05-84 AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA TRANSACTION D'ACQUISITION DU CAMION FORD F-150

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches fera l'acquisition d'un camion de marque Ford F-150 4x4 année 2012;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches le contrat à intervenir entre le concessionnaire Villeneuve Ford Inc. de Matane et la Municipalité de Grosses-Roches pour l'acquisition d'un camion Ford F-150 4x4 immatriculé 1FTFX1EF4CFB97538 ainsi que tous les documents nécessaires pour ladite transaction (SAAQ) ou autres.

ADOPTÉE

2016-05-85 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CAFÉ DU HAVRE LE 18 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches prend acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le réaménagement intérieur du Café du Havre le 18 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-05-86 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR DU CAFÉ DU HAVRE

Considérant que, suite à l'ouverture des soumissions du 18 mai 2016, la Municipalité de Grosses-Roches a reçue qu'une seule soumission pour son projet de réaménagement intérieur du Café du Havre du 119, rue de la Mer;

Considérant que la soumission de « Construction Réjean Audy inc. » au montant de 8 968.05 \$ incluant les taxes, est la seule soumission conforme reçue;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches souhaite commencer les travaux dès que possible;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte la soumission de « Construction Réjean Audy inc. » au montant de 8 968.05 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux de réaménagement intérieur du Café du Havre du 119, rue de la Mer, à Grosses-Roches tel que les plans préparés par la Firme Groupe Architecture MB Inc. du 18 avril 2016 portant 2015-080.

QUE la présente résolution fait foi de contrat à intervenir entre les deux parties.

De payer lesdites dépenses par l'aide financière provenant du pacte rural, dont l'entente signée le 5 juin 2015 et le surplus accumulé non affecté pour le solde de la dépense.

ADOPTÉE

2016-05-87 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h45.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

Le maire,

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **18 mai 2016** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

*André Morin
Maire*